

FORMULE E

Cette formule placée dans une enveloppe imprimée marquée "Statistique fédérale—Franco. Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la FRANCHISE POSTALE.

PROVINCE DE QUÉBEC—BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. LIEU DU MARIAGE		Comté municipal	Verdun	Nom officiel de la municipalité civile ou du canton	Verdun	Cy <input checked="" type="checkbox"/>	IMPORTANT Apposer un X sur le mot qui s'applique à cette municipalité ou ce territoire	
		Rue	Barnantyne	N°	4141	Ville <input type="checkbox"/>		
Lieu de la célébration (Eglise ou maison privée)		église paroissiale						
ÉPOUX				ÉPOUSE				
2. Avant Mariage	Province	Comté	Municipalité	13. Avant Mariage	Province	Comté		Municipalité
	que	Verdun	Verdun		que	Verdun	Verdun	
	Rue	Gesteau	N° 3886		Rue	Verdun	N° 3891	
RÉSIDENTE				RÉSIDENTE				
Après Mariage	Province	Comté	Municipalité	Après Mariage	Province	Comté	Municipalité	
	que	Verdun	Verdun		que	Verdun	Verdun	
	Rue	ave Verdun	N° 3891		Rue	Verdun	N° 3891	
3.	Raymond Trathier			14.	Arnette Bellemare			
4.	Chauffeur (Métier, profession ou genre de travail)			15.	couturière (Métier, profession ou genre de travail)			
5.	cambion (Industrie ou commerce où employé)			16.	célibataire			
6. Âge au dernier anniversaire	7. Date de naissance			17. Âge au dernier anniversaire	18. Date de naissance			
23 ans	9 mars 1926			24 ans	14 avril 1925			
8.	cathol. Rom.			19.	cathol. Rom.			
9. Citoyenneté	10. Origine raciale			20. Citoyenneté	21. Origine raciale			
Can	Franç			Can	Franç			
11.	Hawkesbury Ont			22.	Verdun			
12.	Hawkesbury Ont			23.	Montreal			
24. Date du mariage	10 Sept 1949			25. Licence ou bans	Bans			
26. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE		(a) Nom de la paroisse ou église	N. D. Auxiliatrice		27. Nom du ministre du culte chargé du registre de l'état civil sur lequel enregistre			
		(b) Municipalité civile de	Verdun		J. Bondegal casé			
		(c) Comté municipal de	Verdun		28. Nom du ministre du culte officiant (si différent).			
		(d) Date de l'enregistrement	29 juillet 1949		C.R			
			10 septembre		124284			

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INÉLÉBILE—CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT

Chaque information doit être donnée minutieusement. Le terme "Canadien" s'applique à toute personne qui jouit des droits que lui confère sa citoyenneté au Canada. Est désignée sous ce terme toute personne née au Canada qui subsequmment n'a pas acquis d'autre nationalité. L'ORIGINE RACIALE sera indiquée en disant à quel peuple chacun des parents appartient, ou quelle est leur race, soit Anglais, Irlandais, Ecossais, Français, Allemand, Russe, Ukrainien (Ruthène), etc. On ne doit pas se servir des mots "Canadien" ou "Américain", car ils expriment la citoyenneté, mais ne désignent ni une race, ni un peuple.